

Les conditions financières pour la scolarité des collégiens tiennent compte des ressources des familles. Pour valider la tranche à laquelle les familles correspondent, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition. Sans ce justificatif, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

*\*Mode de calcul des tranches : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part*

*En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement*

<b>ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE</b>	
Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)	25,00
1 <sup>er</sup> Acompte (Défini en fonction du régime) Date d'encaissement : mi-juillet	<b>EXTERNE :</b> 110,00
	<b>DEMI-PENSION 4 repas :</b> 180,00
	<b>DEMI-PENSION 5 repas :</b> 200,00
	<b>INTERNE :</b> 500,00

<b>SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION</b>					
Tranche de facturation *	A	B	C	D	E
	Supérieur à 10 286	de 7 428 à 10 285	de 5 141 à 7 427	de 3 996 à 5 140	inférieur à 3 995
<b>EXTERNE</b>					
<b>Contribution annuelle des Familles / mois</b> (déduction faite de l'acompte)	120,00	108,00	97,00	87,00	66,00

<b>DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS</b>					
<b>Contribution annuelle des Familles et demi-pension / mois</b> (déduction faite de l'acompte)	199,00	187,00	177,00	167,00	145,00

<b>DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS</b>					
<b>Contribution annuelle des Familles et demi-pension / mois</b> (déduction faite de l'acompte)	219,00	206,00	196,00	186,00	165,00

<b>INTERNE</b>					
<b>Contribution annuelle des Familles et pension / mois</b> (déduction faite de l'acompte)	553,00	541,00	531,00	521,00	499,00

<b>AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE</b>	
Repas occasionnel (déduction faite de la prise en charge Conseil Général soit 1 € / repas)	5,50
<b>Ipad</b> (location, assurance, logiciels, ...)	165,00
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00
Forfait dégradation (en dehors du coût matériel à remplacer)	25,00
Etude dirigée (coût annuel)	345,00
Assurance scolaire Saint Christophe	7,70
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60

<b>LES REMISES</b>			
<b>Remise famille nombreuse</b> (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	<b>5%</b>	<b>Par enfant dans l'établissement</b>
	3 enfants	<b>10%</b>	
	4 enfants et +	<b>15%</b>	

<b>PARRAINAGE</b>
Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)